

LES BONS VACANCES QU'EST-CE QUE C'EST ?

MSA AIN RHONE



Les bons vacances favorisent le départ en vacances de vos enfants en aidant au financement des vacances.

Quels sont les bénéficiaires ?

- ✓ Vos enfants nés après le 1er janvier 2001 et avant le 31 octobre 2018, soit les enfants âgés de 2 mois à moins de 18 ans au 1er janvier 2019
- ✓ Si vous êtes allocataire de la MSA Ain-Rhône au titre du mois d'octobre 2018
- ✓ Si le montant de votre QF mensuel est inférieur ou égal à 850 Euros

Les montants des participations sont calculés en fonction de votre quotient familial et sont inscrits sur le bon vacances en face de chaque mode de séjours. Seuls les coûts d'hébergement sont pris en charge.

Quand utiliser les bons vacances ?

Pour toutes les périodes de vacances scolaires soit du 7 janvier 2019 au 6 janvier 2020
Sont exclus les colonies sanitaires, les séjours familiaux dans la commune de résidence, les séjours chez des parents ou amis, les séjours à l'étranger (sauf ceux organisés par les établissements scolaires et organismes agréés, séjours dans la CEE et la Suisse.

Comment compléter vos bons vacances ?

Vous devez impérativement :


- Cocher la case indiquant l'enfant (ou les enfants) concerné(s),
- Cocher la case « oui » pour les enfants bénéficiaires de la prestation AEEH
- Inscrire le numéro d'agrément de l'établissement,
- Inscrire le coût réel du séjour (sans aucune déduction),
- Indiquer la date de début et la date de fin du séjour,
- Faire signer l'établissement d'accueil, ou le propriétaire, ou l'établissement scolaire (pour les séjours scolaires)
- Fournir un justificatif de séjours en cas d'accueil chez des particuliers,
- Signer vous-même le bon vacances.

Un seul imprimé vous est adressé. Il ne sera pas délivré de DUPLICATA. Conservez votre bon vacances jusqu'à sa date d'expiration.

ATTENTION : Vous devez retourner le bon vacances **au plus tard un mois après le séjour**. Passé ce délai, le bon ne sera pas honoré.

NOUS CONTACTER



04 74 45 99 90  **ain-rhone.msa.fr** (Votre MSA/Nous contacter/Contacter la MSA Ain-Rhône / Notre Action Sociale)